



Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250408-DEL2025_43-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **08/04/2025**

N° 2025 - 43

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DACHEUX Dominique, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. ROIX Samuel, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal

Procuration(s) :

Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole, M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme TRAULET Delphine donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BONAY Catherine, M. BUCHON Gérard, Mme DEPOILLY Kandice, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
02/04/2025

OBJET : Annulation délibération 2025-1 : Convention financière RD 936 du Département de la Somme

Date d'affichage

..J.J....

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

Monsieur le Maire avait présenté à l'Assemblée, la convention adressée par le Département de la Somme pour la réalisation du tapis SILMER de la RD 936 dans l'emprise des travaux de requalification du centre bourg, planifiés pour le mois d'avril 2025 et qui engendrait une plus-value estimée par le Département de la Somme, à 19 435.06€ TTC.

Même si ces travaux inscrits au marché Eurovia donnaient lieu à réduction des couts, Monsieur le Maire expose que des dépenses liées au projet de feux à l'intersection de la RD 936 et RD 1015 semblaient plus opportunes. Il propose donc l'annulation des dépenses liées au Silmer, soit 19 435.06€ TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'annulation de la Convention du Département de la Somme relative à la RD 936 dans le cadre de la Requalification de la place Maréchal Leclerc.

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250408-DEL2025_43-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

